

Dossier déposé le :

ETAT CIVIL DE L'ETUDIANT

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Situation Familiale (Célibataire/ marié/ Union libre) :
 Nationalité :
 Adresse (à Aix-Villemaur-Pâlis chez les parents) :
 Adresse des parents si divorcés,
 Père :
 Mère :
 Adresse du lieu d'études :
 L'étudiant est-il boursier :
 Téléphone de l'étudiant : Téléphone des parents :
 Adresse mail étudiant :
 Adresse mail parents :

CURSUS SCOLAIRE ANNÉE 2023/2024

Etudes actuellement poursuivies :
 Baccalauréat : Année d'obtention : série :
 Redoublant : OUI NON
 Changement d'orientation scolaire : OUI NON
 Orientation – Projet(s) professionnel(s) :

ANNÉE SCOLAIRE PRECEDENTE 2022/2023

Niveau d'études :
 Diplômes déjà obtenus :

COMPOSITION DE LA FAMILLE				
RESPONSABLES	Nom Prénom	Date et lieu de naissance	Profession	Nom et adresse de l'employeur
Père/Beau- père/Tuteur
Mère/Belle- mère/Tutrice

AUTRES ENFANTS ET/OU PERSONNES A CHARGE			
Nom Prénom	Date de naissance	Situation scolaire ou professionnelle	Bourses ou aides obtenues ou en instance

Pièces à fournir obligatoirement :

1. Pièces justificatives de la famille

- Quittance de loyer de moins de 3 mois ou bail pour les étudiants habitant hors du domicile familial et relevé des prestations de la CAF/MSA (APL ou allocation logement).
- Photocopie des justificatifs qui attestent de votre domicile familial principal à Aix-Villemaur-Pâlis depuis au moins 1 an au 01/10/2023, (taxe d'habitation ou contribution à l'audiovisuel public, taxe foncière).
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2023 sur les revenus de 2022 des parents.
- Justificatifs de ressources des 3 derniers mois (fiches de paie, attestation(s) Pôle Emploi ou sécurité sociale pour arrêt maladie, pension alimentaire).
- Notification récente (moins d'un mois) des prestations de la CAF ou MSA pour les parents ou attestation sur l'honneur de non-versement.

2. Pièces justificatives du bénéficiaire

- Photocopie du livret de famille.
- Photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour.
- Justificatif de scolarité attestant de l'inscription pour l'année scolaire 2023/2024.
- Attestation de bourse nationale ou départementale (même en cas de rejet).
- Relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant.

Conditions :

- ✓ Avoir son domicile familial principal à Aix-Villemaur-Pâlis depuis au moins 1 an au 1^{er} octobre de l'année concernée. Sont exclues les résidences secondaires.
- ✓ Etre âgé de moins de 26 ans au 1^{er} octobre de l'année concernée.
- ✓ Poursuivre des études supérieures ou être en formation professionnelle.
- ✓ Etre en mesure de fournir un justificatif de scolarité justifiant de l'inscription pour l'année scolaire, lors du dépôt du dossier.
- ✓ Accepté et signer le règlement

Modalités de versement en cas d'octroi

En cas d'octroi, l'aide est versée une seule fois sur le compte bancaire de l'étudiant.

RETRAIT DES DOSSIERS : à partir du 02 octobre 2023

RECEPTION DES DOSSIERS : clôture impérative le 31 octobre 2023

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne pourra être traité.

Dossier à déposer,
au CCAS – Mairie d'Aix-en-Othe – 10160 Aix-Villemaur-Pâlis
☎ 03.25.46.75.00

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier.
Je m'engage à suivre les cours (et travaux pratiques), ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels je reçois une aide du CCAS d'Aix-Villemaur-Pâlis, et à respecter les modalités de l'aide.

Date et signature de l'étudiant

Date et signature du responsable de la famille

Cadre réservé au CCAS

Dossier complet

Dossier incomplet

Pièce (s) justificative(s) non fournie(s)

Utilisation de vos données personnelles

La ville de d'Aix-Villemaur-Pâlis, responsable du traitement des données, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à l'étude et à la gestion de votre dossier de demande de RME ainsi que pour vous contacter. Elles sont destinées exclusivement au personnel du service social. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant

- du droit à la portabilité de vos données

- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant

- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à ccas@aix-villemaur-palis.fr. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions relatives à la gestion des données personnelles qui figurent dans ce dossier.

Signature

EVALUATION FINANCIERE

= toutes les ressources du foyer (imposables ou non)

FINANCES	Montant en €	Observations
Revenu net imposable mensuel du <i>Père ou conjoint</i> ou <i>RSA</i> ou allocations chômage ou retraite...		
Revenu net imposable mensuel de la <i>Mère ou conjoint</i> ou <i>RSA</i> ou allocations chômage ou retraite...		
Revenu net imposable mensuel des enfants vivant au foyer (non étudiant) ou <i>RSA</i> ou allocations chômage...		
Prestations familiales mensuelles du foyer (attestation CAF ou MSA à joindre) APL – ALS – APE – PAJE - autres...		
Allocation Comité d'Entreprise, Caisse de Retraite, etc...		
Toutes autres ressources de la Famille (<u>à préciser</u> ainsi que la périodicité) <i>Pension alimentaire, revenus capitaux mobiliers nets,</i> <i>revenus fonciers nets, indemnités journalières maladie, longue</i> <i>maladie, invalidité, etc ...</i>		
Autres ressources de l' <i>étudiant</i> (à préciser)		
Ressources du conjoint de l' <i>étudiant</i>		
Montant <u>annuel</u> de la <u>bourse</u> :		
Nationale : Départementale : Autre(s) :		